

BURKINA FASO



**FISCALITE
INTERNATIONALE**

&

BURKINA FASO

présentée par



Cabinet Pierre ABADIE

Conseil juridique et fiscal

Expert-comptable

www.cabinetpierreabadie.com



Pierre ABADIE

pierre@abadie.bf

www.cabinetpierreabadie.com

Au **Burkina Faso**, l'étranger est perçu comme un personnage de marque à accueillir et à respecter plus encore que quiconque. **Un homme d'affaires étranger peut y investir sans contrainte** supplémentaire. Point besoin de visa préalable il fera sa demande à l'aéroport, il pourra être dirigeant de société, détenir 100% du capital de sa société, acheter des biens, etc..

De son côté, **l'homme d'affaire Burkinabè s'est rapidement internationalisé** comme le témoigne la création rapide de nouvelles lignes aériennes internationales et le développement d'entreprises Burkinabè à l'internationale dans le secteur notamment de la Banque, du BTP, etc..

Une des questions que se posent ces entrepreneurs internationaux est la fiscalité.

Dans quel état dois-je payer la TVA ? exonération ? double imposition ?

Impôt sur les bénéficiaires, suis-je taxé deux fois, exonéré ? Si non où et à quel taux ?

Si je distribue des dividendes seront-ils taxés ? si oui à quel taux ?

Mes **expatriés** paieront-ils leurs impôts au Burkina, dans le pays tiers ou deux fois ?

Le présent ouvrage répond à ces questions pour permettre à l'opérateur économique comme au fiscaliste d'avoir une réponse claire, précise et documentée.

En annexe, vous trouverez une **étude comparative de l'ensemble des conventions fiscales** signées par le Burkina Faso, les pays concernés ainsi que leurs incidences en la matière.

Publications du Cabinet Pierre Abadie en français :

- Fiscalité et douane:
 - Fiscalité Internationale et Burkina faso
 - Mémento fiscal du Niger,
 - Codes des impôts du Burkina Faso,
 - Mémento fiscal du Burkina Faso,
 - Essentiel de la fiscalité du Burkina Faso,
 - Recueil des imprimés de l'administration fiscale et sociale du Burkina Faso,
 - Code des douanes du Burkina Faso Tome 1 : Tous les textes applications,
 - Code des douanes du Burkina Faso Tome 2 : Tarifs Extérieur Commun CEDEAO
- Social :
 - Code social du Burkina Faso,
 - Droit du Travail en français simplifié Toutes Professions,
 - Droit du Travail en français simplifié Professions Commerce.
- Code minier du Burkina Faso avec ses textes d'applications,
- Tous les textes officiels sur l'Environnement,
- Guide de l'Urbanisme et Construction au Burkina Faso,
- Code des marchés publics du Burkina Faso,
- Code de la consommation,
- Code de la Communication et de la Propriété Littéraire et Artistique du Burkina Faso,

english :

- Business Taxation
- Labour Regulations in Burkina Faso,
- Mining Law in Burkina Faso,



ISBN : 979-10-91350-08-2

EAN : 9791091350082

Les Ouvrages du Cabinet Pierre ABADIE :

en français :

- **Fiscalité et douane:**
 - Fiscalité Internationale et Burkina Faso
 - Mémento fiscal du Niger,
 - Codes des impôts du Burkina Faso,
 - Mémento fiscal du Burkina Faso,
 - Essentiel de la fiscalité du Burkina Faso,
 - Recueil des imprimés de l'administration fiscale et sociale du Burkina Faso,
 - Code des douanes du Burkina Faso Tome 1 : Tous les textes applications,
 - Code des douanes du Burkina Faso Tome 2 : Tarifs Extérieur Commun CEDEAO
- **Social :**
 - Code social du Burkina Faso,
 - Droit du Travail en français simplifié Toutes Professions,
 - Droit du Travail en français simplifié Professions Commerce.
- Code minier du Burkina Faso avec ses textes d'applications,
- Tous les textes officiels sur l'Environnement,
- Guide de l'Urbanisme et Construction au Burkina Faso,
- Code des marchés publics du Burkina Faso,
- Code de la consommation,
- Code de la Communication et de la Propriété Littéraire et Artistique du Burkina Faso,

English :

- Business Taxation
- Labour Regulations in Burkina Faso,
- Mining Law in Burkina Faso,

Cet ouvrage est l'aboutissement d'un travail d'équipe.

Pierre ABADIE (pierre@abadie.bf), expert-comptable et conseil juridique depuis 1985 est l'auteur principal de cet ouvrage.

Il est inscrit à l'Ordre des Experts Comptables en France et au Burkina Faso où il réside depuis 1998.

Franco-Burkinabè, il est expert-judiciaire au Burkina Faso, vice-président du Club des Hommes d'Affaires Franco Burkinabè, Conseiller fiscal du SCIMPEX, Expert Judiciaire.

Ses activités principales sont la consultance juridique pour les entreprises internationales et nationales intervenant au Burkina Faso.

Il est le correspondant des plus grands cabinets d'avocats internationaux (KPMG, EY, Deloitte, PWC, FIDAL, CMS Francis Lefebvre, etc.. de la Banque Mondiale et de l'IBFD.

Sylvie ZONGO, collaboratrice du Cabinet Pierre Abadie, titulaire d'une maîtrise en droit des affaires et d'un DEA en droit privé a participé avec son indispensable rigueur et sa grande implication, à l'élaboration de cet ouvrage et assuré la rédaction de nombreux commentaires.

Edgard Stéphane BALEGBAYA, collaborateur du Cabinet Pierre Abadie a participé,

Abdoul Aziz SON, collaborateur du cabinet Pierre Abadie, titulaire d'une licence en droit privé et d'un Master en Droit des affaires et fiscalité a assuré une relecture fine et approfondie de cet ouvrage.

Ce livre n'a pu sortir que grâce au travail attentif de mes fidèles et dévoués collaborateurs que sont **Oumar YANOOGO** et **Nadège Safiéta NANA**.

Avertissements :

Le présent document est protégé par la loi 32-99 AN du 22 décembre 1999 portant protection de la propriété littéraire et artistique.

Editeur :

Cabinet Pierre Abadie
01 BP 964
Ouagadougou 01
Burkina Faso
www.cabinetpierreabadie.com
pierre@abadie.bf

Suggestions et critiques :

Malgré tout le soin et l'expertise apporté à la rédaction de ce document, nous sommes conscients qu'il s'agit là d'un travail perfectible.

Nous comptons sincèrement sur vos critiques et demandes d'améliorations.

N'hésitez pas à signaler toute erreur matérielle même mineure.

Toute remarque faite par courriel à pierre@abadie.bf fera l'objet d'une réponse de notre part et permettra d'améliorer la prochaine édition.

FISCALITE INTERNATIONALE
du
BURKINA FASO

Version 2015/00

<i>Introduction générale</i>	16
ETUDE PRELIMINAIRE : LES SOURCES DE LA FISCALITE INTERNATIONALE	17
Section 1- Le droit interne burkinabè	18
Section 2- Les conventions fiscales entre le Burkina Faso et d'autres Etats .	21
<i>PARTIE 1 : LES BURKINABE EXERÇANT DES ACTIVITES A L'ETRANGER</i>	29
Etude 1. L'imposition à la TVA des entreprises burkinabè exerçant à l'étranger	29
Section 1- Le principe de territorialité de la TVA.....	31
Section 2- Modalités d'imposition à la TVA au BF	37
Etude 2. Impôt sur les bénéfices des sociétés burkinabè exerçant à l'étranger	54
Section 1- En l'absence d'une convention fiscale	57
Section 2- En présence d'une convention fiscale	72
Etude 3. Imposition des dividendes versés par les sociétés étrangères à des résidents Burkinabè	102
Section 1- Notion de dividendes.....	103
Section 2- L'imposition des dividendes	107
Etude 4. Les Burkinabès exerçant à l'étranger comme salariés....	125
Section 1-En l'absence d'une convention fiscale	126
Section 2. En présence d'une convention fiscale.....	132
<i>PARTIE 2 : LES ETRANGERS EXERÇANT DES ACTIVITES AU BURKINA FASO</i>	149
Etude 1. L'imposition à la TVA des entreprises étrangères exerçant au Burkina Faso	149
Section 1- Le principe de territorialité de la TVA.....	152
Section 2- Modalités d'imposition à la TVA au BF	158
Etude 2.L'impôt sur les bénéfices des entreprises étrangères exerçant	

au Burkina (IS, IBICA, BNC)	174
Section 1- En l'absence d'une convention fiscale	177
Section 2- En présence d'une convention fiscale	194
Etude 3. Imposition des dividendes versés par une société burkinabè à un résident étranger (dividende perçu par un étranger, d'une société burkinabè).....	225
Section 1- Notion de dividendes.....	226
Section 2- L'imposition des dividendes	230
Etude 4. L'imposition des salariés étrangers exerçant au Burkina	249
Section 1-En l'absence d'une convention fiscale	250
Section 2. En présence d'une convention fiscale.....	256
Tableau comparatif des conventions fiscales ..	Erreur ! Signet non défini.

PLAN DETAILLE

***Introduction générale* 16**

ETUDE PRELIMINAIRE : LES SOURCES DE LA FISCALITE INTERNATIONALE 17

Section 1- Le droit interne burkinabè 18

- A. La constitution du Burkina Faso..... 18
- B. Les sources législatives 18
- C. Les sources réglementaires 19
- D. La doctrine administrative 19
- E. La jurisprudence 20

Section 2- Les conventions fiscales entre le Burkina Faso et d'autres Etats .21

- A. Panorama des conventions fiscales signées par l'Etat burkinabè 21
 - 1. Portée des Conventions fiscales signées par le Burkina Faso 22
 - 2. Limites des conventions fiscales signées 24
- B. Méthodologie de lecture d'une convention Fiscale 25
 - 1. Quand la convention s'applique-t-elle ? 26
 - 2. Comment la convention qualifie-t-elle le revenu ? 26
 - 3. Quelles règles d'imposition sont prévues par la convention ? 26
 - 4. Comment interpréter la convention ? 27

***PARTIE 1 : LES BURKINABE EXERÇANT DES ACTIVITES A L'ETRANGER* 29**

Etude 1. L'imposition à la TVA des entreprises burkinabè exerçant à l'étranger 29

Section 1- Le principe de territorialité de la TVA..... 31

- A. Les ventes à l'export : imposition dans le pays de livraison et au taux zéro au BF 32
 - 1. Situation au BF..... 32
 - 2. Situation dans le pays étranger..... 34
- B. Les travaux immobiliers : principe de l'imposition sur le lieu d'exécution..... 34
 - 1. Situation au BF..... 34
 - 2. Situation dans le pays étranger..... 35
- C. Les prestations de service : imposition sur le lieu d'utilisation 35
 - 1. Situation au BF..... 35

2. Situation dans le pays étranger.....	36
Section 2- Modalités d'imposition à la TVA au BF	37
A. Base imposable.....	37
B. Le taux d'imposition à la TVA	39
C. Les déductions sur le montant de l'impôt.....	39
1. Les principes de déduction.....	39
2. Les exclusions	40
3. Les limitations à la déduction	41
4. Les modalités de déduction.....	42
D. Reversement de TVA ayant grevé l'acquisition des biens	43
E. Remboursement de crédit TVA	43
F. Fait générateur et exigibilité de la TVA.....	46
G. Déclaration et paiement	47
H. Sanctions	48

Etude 2. Impôt sur les bénéfices des sociétés burkinabè exerçant à l'étranger

Section 1- En l'absence d'une convention fiscale	57
A. Situation au BF.....	57
1. Critère de détermination des revenus imposables au BF : le principe de territorialité de l'impôt.....	57
2. Modalités d'imposition au BF.....	69
B. Situation fiscale dans le pays étranger.....	72
Section 2- En présence d'une convention fiscale	72
A. L'entreprise burkinabè exerce une partie de son activité en France .	73
1. Situation au BF.....	73
2. Situation en France.....	78
B. L'entreprise burkinabè exerce une partie de son activité en Tunisie	79
1. Critère de répartition des revenus imposables : notion d'établissement stable	79
1. Situation au BF.....	82
2. Situation en Tunisie.....	86
C. L'entreprise burkinabè exerce une partie de son activité dans un pays UEMOA autre que le BF.....	90
1. Critère de répartition des revenus imposables.....	90
2. Situation au BF.....	92
3. Situation dans l'autre Etat UEMOA.....	97

Etude 3. Imposition des dividendes versés par les sociétés étrangères à des résidents Burkinabè 102

Section 1- Notion de dividendes.....	103
A. Dividendes officiellement distribués	103
B. Distributions occultes ou déguisées de bénéfices	104
Section 2- L'imposition des dividendes	107
A. En l'absence d'une convention fiscale	107
1. Situation dans le pays de résidence fiscale de la société distributrice.....	107
2. Situation au BF (pays de résidence fiscale du bénéficiaire du dividende)	108
B. En présence d'une convention fiscale.....	109
1. Dividendes distribués par une société domiciliée en France	110
2. Distributions de dividendes par une société domiciliée en Tunisie 116	
3. Dividendes versés à un résident burkinabè par une société domiciliée dans un des pays de l'UEMOA	121

Etude 4. Les burkinabè exerçant à l'étranger comme salariés 125

Section 1-En l'absence d'une convention fiscale	126
A. Situation au BF.....	126
1. Critères de détermination du domicile fiscal.....	127
2. Lieu d'imposition et modalités d'imposition des revenus.....	130
B. Situation dans le pays d'accueil.....	132
Section 2. En présence d'une convention fiscale.....	132
A. Résident fiscal burkinabè exerçant une activité salariée en France	132
1. Critère de détermination du domicile fiscal	133
2. Situation au BF.....	133
3. Situation en France.....	135
B. Résident fiscal burkinabè exerçant une activité salariée en Tunisie	136
1. Critère de détermination du domicile fiscal	136
2. Lieu d'imposition des revenus du salarié	137
C. Burkinabè exerçant une activité salariée dans un autre pays de l'UEMOA.....	142
1. Critère de détermination du domicile fiscal	142
2. Imposition des revenus du salarié	143

PARTIE 2 : LES ETRANGERS EXERÇANT DES ACTIVITES

AU BURKINA FASO..... 149

Etude 1. L'imposition à la TVA des entreprises étrangères exerçant au Burkina Faso..... 149

Section 1- Le principe de territorialité de la TVA.....	152
A. Les importations : principe de l'imposition au lieu de livraison	152
1. Situation au BF.....	152
2. Situation dans l'autre pays	154
B. Les ventes : principe de l'imposition au lieu de destination	154
1. Situation au BF.....	154
2. Situation dans l'autre pays	155
C. Les travaux immobiliers : principe de l'imposition au lieu de réalisation.....	155
1. Situation au BF.....	155
2. Situation dans l'autre pays	155
D. Les prestations de service : principe de l'imposition au lieu d'utilisation	156
1. Situation au BF.....	156
2. Situation dans l'autre pays	157
Section 2- Modalités d'imposition à la TVA au BF	158
A. Base imposable	158
B. Le taux d'imposition à la TVA	159
C. Les déductions sur le montant de l'impôt.....	159
1. Les principes de déduction.....	160
2. Les exclusions	161
3. Les limitations à la déduction	162
4. Les modalités de déduction	163
D. Reversement de TVA ayant grevé l'acquisition des biens	163
E. Remboursement de crédit TVA	164
F. Fait générateur et exigibilité de la TVA.....	166
G. Déclaration et paiement	167
H. Sanctions	168

Etude 2.L'impôt sur les bénéfices des entreprises étrangères exerçant au Burkina (IS, IBICA, BNC)..... 174

Section 1- En l'absence d'une convention fiscale	177
A. Situation dans le pays du siège social.....	177
B. Situation au BF.....	177

1.	Détermination des revenus imposables au BF : le principe de territorialité de l'impôt.....	178
2.	Modalités d'imposition de l'entreprise au BF.....	187
	Section 2- En présence d'une convention fiscale	194
A.	Entreprise française qui exerce une activité au BF.....	195
1.	Critère de répartition des revenus.....	195
2.	Situation en France.....	197
3.	Situation au BF.....	201
B.	Entreprise tunisienne exerçant une activité au Burkina Faso	203
1.	Critère de répartition des revenus imposables.....	204
2.	Situation en Tunisie.....	206
3.	Situation au BF.....	210
C.	Entreprise ayant son siège dans un autre pays UEMOA qui exerce son activité au Burkina Faso	214
1.	Critère de répartition des revenus imposables.....	214
2.	Situation dans le pays du siège.....	216
3.	Situation au BF.....	220

Etude 3. Imposition des dividendes versés par une société burkinabè à un résident étranger (dividende perçu par un étranger, d'une société burkinabè)..... 225

	Section 1- Notion de dividendes.....	226
A.	Dividendes officiellement distribués	226
B.	Distributions occultes ou déguisées de bénéfices	227
	Section 2- L'imposition des dividendes	230
A.	En l'absence d'une convention fiscale	230
1.	Régime du dividende dans le pays de domicile du bénéficiaire	230
2.	Régime du dividende au BF.....	231
B.	En présence d'une convention fiscale.....	233
1.	Dividendes versés à un résident français par une société domiciliée au BF.....	233
2.	Dividendes versés à un résident tunisien par une société domiciliée au BF.....	238
3.	Dividendes versés à un résident d'un pays UEMOA par une société domiciliée au BF.....	243

Etude 4. L'imposition des salariés étrangers exerçant au Burkina 249

	Section 1-En l'absence d'une convention fiscale	250
--	---	-----

A.	Situation au BF.....	250
1.	Critères de détermination du domicile fiscal.....	251
2.	Lieu d'imposition des revenus	254
B.	Situation dans le pays d'accueil.....	256
Section 2. En présence d'une convention fiscale.....		256
A.	Résident fiscal français exerçant une activité salariée au BF	256
1.	Critère de détermination du domicile fiscal	256
2.	Situation en France.....	257
3.	Situation au BF.....	258
B.	Résident fiscal tunisien exerçant une activité salariée au BF	259
1.	Critère de détermination du domicile fiscal	259
2.	Imposition des revenus du salarié	260
C.	Résident fiscal d'un autre Etat membre de l'UEMOA qui exerce une activité salariée au BF	264
1.	Critère de détermination du domicile fiscal	265
2.	Imposition des revenus du salarié	265

Tableau comparatif des conventions fiscales .. Erreur ! Signet non défini.